

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 septembre 2023

DCM N° 23-09-28-24

Objet : Cité Educative - Cité Sportive de Borny.

La Ville de Metz, en collaboration avec les services de l'Etat et les services de l'Education Nationale entame sa troisième année scolaire de labellisation « Cité Educative » pour le quartier de Metz-Borny.

Un des objectifs de la Cité Educative de Metz-Borny est de personnaliser, d'enrichir le parcours et le quotidien des enfants du quartier. Il est nécessaire de réduire les écarts de réussite entre les élèves du Quartier Politique de la Ville et les élèves hors QPV en mobilisant tous les acteurs éducatifs pour permettre aux jeunes de multiplier les opportunités d'ouverture.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, Metz étant ville-étape de la flamme olympique, il a été souhaité de permettre aux élèves de deux classes de 5° du collège Paul Valéry de bénéficier d'un aménagement de leur emploi du temps afin de leur permettre de pratiquer des activités sportives, culturelles et artistiques chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de la période scolaire.

Les activités seront les suivantes : natation, golf, kayak, lutte, équitation, tennis de table, boxe, athlétisme, théâtre, danse, visite de sites et de musées, spectacles et découverte de métiers. Ce projet expérimental verra le jour en septembre 2023 pour une année scolaire et sera basé sur le volontariat des familles et des élèves.

Dans le cadre de ce projet, ces 52 élèves bénéficieront également de quatre heures d'aide aux devoirs chaque semaine.

Les objectifs de ce projet sont multiples : conforter le rôle de l'école en luttant contre le décrochage scolaire, promouvoir la continuité éducative en associant les acteurs éducatifs du territoire et ouvrir le champ des possibles au travers d'activités sportives, culturelles et artistiques.

Ce projet ambitieux vise à offrir aux élèves de Metz-Borny des opportunités éducatives et culturelles élargies, en leur permettant de s'épanouir à travers la pratique d'activités sportives, culturelles et artistiques enrichissantes. En mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, il est souhaité renforcer la cohésion sociale et lutter contre les inégalités en offrant des conditions d'apprentissage et d'épanouissement plus égalitaires.

En adoptant ce projet, la Ville de Metz témoigne de son engagement envers l'éducation et le

bien-être de ses jeunes citoyens et réaffirme son soutien résolu à la labellisation «Cité Educative » dans le but de construire ensemble un avenir éducatif et social solidaire et prospère pour le quartier de Metz-Borny.

Le coût de ce projet s'élève à 130 000 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Ce budget comprend le financement des activités sportives, culturelles et artistiques encadrées par différentes structures et clubs sportifs, un poste d'éducateur, l'accompagnement à l'aide aux devoirs, le transport des élèves et le financement des équipements sportifs nécessaires au bon déroulement des activités.

Le collègue Paul Valéry, porteur de ce projet, est le bénéficiaire de cette subvention.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU la circulaire n° 6057/SG du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU l'Instruction du Gouvernement du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des cités éducatives,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

VU le Protocole d'Engagements renforcés et réciproques prolongeant le Contrat de Ville jusqu'en 2023,

VU le Budget Primitif,

VU le Comité Interministériel des Villes en date du 29 janvier 2021,

VU la délibération du 27 mai 2021 approuvant la labellisation du quartier de Borny en « Cité Educative »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 60 000 € au financement des actions menées par le Collège Paul Valéry, dans le cadre de la mise en place de la Cité Sportive de Borny, au profit de deux classes de 5^{ème} de cet établissement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le bénéficiaire et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions